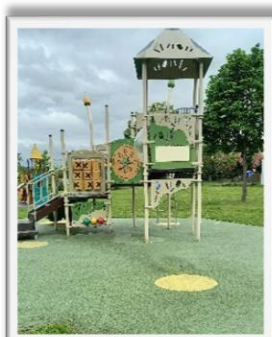




# Bienvenue à La Maxe



## Livret d'accueil des nouveaux arrivants



# LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

Notre municipalité souhaite que ses nouveaux concitoyens s'intègrent pleinement à la vie du village de La Maxe. Un tissu associatif important apporte un dynamisme et une réelle possibilité de pratiquer sur place des activités sportives, ludiques ou culturelles. L'ensemble de l'équipe municipale a également le souci de maîtriser le développement de la commune, en harmonie avec la capacité de ses équipements collectifs et avec ses ressources.

Notre commune, La Maxe, fait partie – avec d'autres communes – de l'Eurométropole de Metz et ceci lui permet, entre autre, de bénéficier des avantages des structures communautaires.

Ce livret d'accueil a été élaboré à votre attention afin de faciliter vos démarches et votre installation. Vous y trouverez les documents nécessaires à une bonne insertion au sein de notre village.

Le conseil municipal et moi-même vous souhaitons un très agréable et long séjour dans notre commune.

Vos élus et les services municipaux se tiennent à votre disposition pour répondre aux questions que vous ne manquerez pas de vous poser.

Très cordialement.

**PERNET Thierry**

Maire de La Maxe

Conseiller délégué de l'Euro-métropole de Metz

# MAIRIE DE LA MAXE

- + Adresse : 96 rue Principale 57140 La Maxe
- + Téléphone : 03 87 30 10 54
- + Email : lamaxe2@wanadoo.fr
- + Site mairie : [www.lamaxe.fr](http://www.lamaxe.fr)
- + Application « panneau pocket » à télécharger sur votre téléphone pour être informer
- + Site de Eurométropole Metz : [www.eurometropolemetz.eu](http://www.eurometropolemetz.eu)



- + **Ouverture du secrétariat :**
  - ↳ Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : de 10h00 à 12h00
  - ↳ Lundi, mercredi, jeudi : de 14h00 à 16h00
  - ↳ Mardi et vendredi : de 16h00 à 19h00 (Le Maire et les Adjointes assurent une permanence de 17h30 à 19h00)
- + **Les services :**
  - Administratif : Catherine ALIZÉ - Alexandra SEGUY
  - Technique : Laurent BOLZINGER

# **EQUIPE MUNICIPALE DE LA MAXE**

**Thierry PERNET** - Maire

**Patricia WALLERICH** – 1<sup>er</sup> adjointe

**Jacques DUVAL** – 2<sup>ème</sup> adjoint

**Audrey DEBLAY DAVOISE**– 3<sup>ème</sup> adjointe

**Jean-Marc BUR** – 4<sup>ème</sup> adjoint

**Caroline RAVARD** – Conseillère municipale

**Jean Yves ALLAIN** – Conseiller municipal

**Stéphanie WEBER** – Conseillère municipale

**Nicolas PEGORARO** – Conseiller municipal

**Mélanie LAURENT** – Conseillère municipale

**Yannick PIRAUBE** – Conseiller municipal

**Sandrine THOMAS** – Conseillère municipale

**Vincent THISSELIN** – Conseiller municipal

**Valérie CHARPENTIER** – Conseillère municipale

**David CONTANT** – Conseiller municipal





**PERNET Thierry**  
Chargé d'affaires, retraité  
1er adjoint sortant



**WALLERICH Patricia**  
Négociatrice en immobilier, retraitée  
Adjointe sortante



**DUVAL Jacques**  
Cadre commercial, retraité  
Adjoint sortant



**DEBLAY-DAVOISE Audrey**  
Ingénieure commerciale  
Conseillère sortante



**BUR Jean-Marc**  
Retraité  
Adjoint sortant



**RAVARD Caroline**  
Commerciale  
Conseillère sortante



**ALLAIN Jean-Yves**  
Cadre, retraité  
Conseiller sortant



**WEBER Stéphanie**  
Cheffe de projet



**PEGORARO Nicolas**  
Agriculteur  
Conseiller sortant



**LAURENT Mélanie**  
Enseignante



**PIRAUBE Yannick**  
Technicien d'exploitation



**THOMAS Sandrine**  
RRH - Gendarmerie  
Conseillère sortante



**THISSELIN Vincent**  
Infirmier  
Conseiller sortant



**CHARPENTIER Valérie**  
Commissaire de Justice  
Conseillère sortante



**CONTANT David**  
Agent de maîtrise  
Conseiller sortant

## LE VILLAGE

La Maxe est une commune située dans le département de la Moselle.

Le village se trouve au nord de Metz, cerné par la Moselle à l'est et part l'autoroute A31 à l'ouest.

La Maxe appartient au canton du Sillon Mosellan qui comprend six autres communes(Maizières-lès-Metz, Hagondange, Hauconcourt, Semécourt, Talange et Woippy).

Elle fait également partie de la Métropole de Metz, l'Eurométropole de Metz.



Les habitants de La Maxe s'appellent les Maxoises et les Maxois.

La superficie est de 7,55 km<sup>2</sup>.

Elle se situe géographiquement à une altitude comprise entre 161 et 167 mètres.

### Evolution démographique

| 1982 | 1990 | 1999 | 2004 | 2009 | 2014 | 2018 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| 691  | 735  | 823  | 839  | 855  | 869  | 968  | 1011 | 1034 | 1047 | 1058 | 1056 |

En 2026, la commune compte 1056 habitants, soit une stagnation par rapport à 2025.

La Métropole dont fait partie La Maxe, regroupe 46 communes (environ 230 000 habitants). Les communes membres lui ont transféré 14 compétences dont les plus importantes sont : Développement économique et touristique, Aménagement de l'espace, Transports, Equilibre social de l'habitat, Assainissement, Collecte des ordures ménagères, Voirie, Alimentation en Eau potable, etc...

L'Eurométropole de Metz propose également de nombreux services aux citoyens des communes membres. Pour plus d'informations, veuillez-vous connecter sur le site internet suivant : [www.eurometropolemetz.eu](http://www.eurometropolemetz.eu)



## TRANSPORT

La Maxe est connectée au réseau des transports de l'agglomération de l'Eurométropole de Metz « Le Met' » par la ligne Proxis 111 directe sur Metz Centre.

Pour connaître les horaires, veuillez-vous connecter sur le site internet : [www.lemet.fr](http://www.lemet.fr) ou bien vous pouvez vous procurer les plaquettes d'horaires en mairie ou directement aux arrêts de bus.



# ENVIRONNEMENT

## Ramassage des ordures ménagères

La collecte des ordures a lieu le mardi matin (**y compris jours fériés**). Des bacs roulants sont disponibles par l'Eurométropole de Metz. Vous pouvez contacter le 03 87 20 10 00 pour la livraison ou faire la demande en ligne sur le site :

[www.lamaxe.fr/mon-quotidien/proprete-et-gestes-citoyens/gestion-des-dechets](http://www.lamaxe.fr/mon-quotidien/proprete-et-gestes-citoyens/gestion-des-dechets)

Les sacs noirs déjections canines sont à demander en mairie et sont dans des bornes réparties dans le village.

## Composteur : Nous pouvons tous être éco-citoyen

Pour vous aider, l'Eurométropole de Metz met à votre disposition des solutions adaptées.

Quatre modèles de composteurs en bois traité et en plastique recyclé (300 L ou 600 L) et un lombricomposteur en plastique (30 L) vous sont distribués **gratuitement**.

Pour plus de renseignements, merci de bien vouloir venir en mairie les mardis et vendredis soirs lors de notre permanence ou de faire la demande en ligne sur le site :

[www.lamaxe.fr/mon-quotidien/proprete-et-gestes-citoyens/gestion-des-dechets](http://www.lamaxe.fr/mon-quotidien/proprete-et-gestes-citoyens/gestion-des-dechets)

## Déchèterie

Eurométropole Metz dispose sur son territoire de 9 déchèteries gérées par Haganis : 8 pour les particuliers et 1 pour les professionnels (Metz Borny). L'accès aux déchèteries est libre pour tous les particuliers des communes de l'Eurométropole de Metz.

La déchèterie la plus proche est "La houblonnière" qui se situe Avenue des 2 Fontaines, 57050 Metz Nord. Tel : 03 87 32 42 23

## Les encombrants

Les encombrants sont les objets ménagers qui, en raison de leur dimension, poids ou forme, sont incompatibles avec la collecte régulière des ordures ménagères. Un service gratuit de collecte est assuré par l'Eurométropole de Metz.

Pour faire évacuer vos encombrants, merci de bien vouloir téléphoner au 03 87 20 10 00 du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

## Les PAV disponibles (Points d'Apport Volontaire)

Plusieurs bornes sont disponibles au sein de notre village. Elles sont à utiliser de 7h00 à 20h00 afin de respecter la tranquillité du voisinage. Ainsi :

- ❖ Bornes à ordures, papier et verres : parking de la Charmille/parking central du village/complexé sportif
- ❖ Bornes à vêtements : parking de la Charmille
- ❖ Déchets verts : une benne est installée au bout du chemin de la Moselle

**TLPE : taxe locale sur la publicité extérieure instaurée pour les entreprises**  
**ENSEIGNES : l'autorisation est à adresser à la mairie**



Autocollant à demander en mairie





# ASSOCIATIONS

Plusieurs associations vous proposent des activités culturelles et sportives au sein même du village :

- ❖ **MJC** : Suivez les actualités de la M.J.C de la Maxe sur Facebook  
<https://www.facebook.com/mjc.lamaxe.3>  
Contacter la Présidente, Mme Chantal AQUINO pour toutes informations au :  
06.86.00.49.09 (cf. brochure des activités jointe)
- ❖ **LA MAXE PETANQUE** :  
Contacter la Présidente, Mme BUR Véronique au 06 19 96 04 05.
- ❖ **RENAISSANCE SPORTIVE LA MAXE** : Club de football  
Contacter le Président, M. Thomas MERLIN au 06 64 15 40 14
- ❖ **LES ANCIENS** : Association pour les plus de 60 ans  
Contacter la Présidente, Mme Dominique MARCHAND au 03 87 31 98 95
- ❖ **Le Conseil de Fabrique** : Conseil chargé des affaires de la paroisse de La Maxe  
Contacter le Président : M. AQUINO Louis au 03.87.32.89.01  
Pour contacter le curé : Presbytère 22 rue Nicolas Jung à METZ 03 87 32 31 24  
(Permanence les jeudis au presbytère 88 rue de l'église à La Maxe de 17h30 à 18h15 pour les affaires du culte)
- ❖ **CONSEILS FORCE PHYSIQUE La Maxe – Club de musculation et de fitness**  
Contacter le Président : M. Philippe MONNIER au 06.87.45.44.21
- ❖ **RUN IN LA MAXE** : Contacter la Présidente Coralie THIL POINSIGNON 9 D rue Principale à l'email : runinlamaxe@googlegroups.com

**D'autres activités** sont également disponibles en partenariat avec différentes structures :

- ❖ Bibliothèque municipale à la maison de la MJC (ouvertures précisées dans le livret MJC)
- ❖ Le centre équestre EQUIJUMP Ravard rue de Thury
- ❖ La Messine (pêche au plan d'eau de la centrale) voir le site internet de la Messine ou demander le livret en mairie

## **Infrastructures d'activités :**

Complexe sportif (pour le FOOT, PETANQUE, MUSCULATION, ACTIVITES DE LA MJC dont une partie à la Maison des Associations et à la salle polyvalente)

City stade situé près du terrain de foot

Aire de jeux enfants située à côté du lotissement de la Lignière

Aire de basket située à côté de l'école.





## VIE PRATIQUE

### Fibre

Accès haut débit (bouquet Téléphone / TV / Internet) par la régie de l'Eurométropole de Metz. La fibre est en cours de déploiement. (cf la carte du déploiement sur site de l'Eurométropole de Metz).

### Eau

La facturation est faite par la régie EAU de l'Eurométropole de Metz à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Si vous rencontrez un problème sur votre compteur et/ou sur votre facture, merci de bien vouloir contacter directement la régie par mail : [contact@regie-eau-mm.fr](mailto:contact@regie-eau-mm.fr) ou bien par téléphone au 03 72 60 60 40 (numéro valable 24h/24 et 7j/7).

### Assainissement

Pour tout problème d'égout ou d'assainissement, veuillez-vous adresser à HAGANIS. Téléphone : 03 87 34 40 00

### Gendarmerie

La commune de La Maxe est rattachée à la gendarmerie de Maizières-lès-Metz. Téléphone : 03 87 80 56 03

### Poste

La Maxe dépend de la poste de Woippy, place de l'Hôtel de Ville ou Place Charcot.

### Commerces

- ❖ Supermarchés : Semécourt, Woippy, Hauconcourt
- ❖ Boulanger ambulant qui circule tous les matins du lundi au samedi à 10h00
- ❖ Les Jardins Vitrés 7 rue des Ormes : producteur et magasin de fruits et légumes de saison
- ❖ Zone d'activité IKEA et ZAC Campus d'activités

### Tourisme

Tronçon de la vélo route Charles Le Téméraire OU la voie Bleue situé sur le ban de la commune (site internet L3V pour plus d'informations ou google maps pour le détail de la voie).

La « carte des balades nature » des communes de l'Eurométropole de Metz est à demander à la mairie.

# VIE PRATIQUE

## Ecole

Groupe scolaire allant de la maternelle jusqu'à la primaire « LES HERONS ». Dans un premier temps, l'inscription est à réaliser en mairie puis un rendez-vous est à organiser à l'école avec la directrice.

Téléphone de l'école : 03 87 31 27 30



Horaires le lundi, mardi, jeudi et vendredi :

- ❖ Matin : 8h30 – 12h00
- ❖ Après-midi : 13h30 – 16h00

Le collège de rattachement est celui de l'Arsenal à Metz. Téléphone : 03 87 54 37 30

L'inspection académique de rattachement METZ III se situe 22 rue du 18 juin à Metz. Téléphone : 03 87 31 23 22

## Périscolaire à la salle polyvalente

Le périscolaire (cantine incluse) de La Maxe accueille les enfants scolarisés de 7h15 jusqu'à 18h30.

Le « club ado » accueille les adolescents de 11 à 18 ans.

Le centre aéré fonctionne durant les vacances scolaires (une semaine) sauf le mois d'Août et les vacances de Noël. Pour toute inscription, merci de contacter la Directrice au 03 87 32 02 26.

## Halte-garderie – Nourrices agréées

La commune n'est rattachée à aucune halte-garderie ou crèche de périmètre. Elle est à votre choix.

Pour connaître la liste des nourrices agréées, merci de contacter le centre Moselle solidarité de Metz au 03 87 78 05 63. Adresse : 1 rue Claude Chappe.

## Assistante sociale

- ❖ Domaine social : s'adresser au centre médico-social de Woippy au 03 87 34 30 00
- ❖ Sécurité sociale : s'adresser à la maison des services les mercredis de 9h00 à 11h00  
Téléphone : 03 87 31 31 33 / Adresse : 3 rue du Chapitre 57140 Woippy
- ❖ Assistance psychologique : s'adresser au centre médico-psychologique  
Téléphone : 03 87 31 20 43 / Adresse : 100 Avenue de Thionville 57000 Metz.

# INFORMATIONS UTILES

## Documents administratifs

Carte d'identité, passeport et carte grise sont à réaliser sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr).

- Pré-remplir un dossier de CNI ou de Passeport en ligne sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) rubrique « Papiers – Citoyenneté ».
- Valider la demande sur internet et noter le n° de validation ou imprimer
- Téléphoner à la Mairie de Woippy (tél. : 03.87.34.63.00) ou à Mairie annexe de Woippy (03.87.31.31.33)  
ou de Maizières les Metz (tél. : 03.87.80.44.31)  
ou à la Mairie annexe de Metz, 76 route de Thionville (Allo Mairie : 0800 891 891)  
↳ **Pour prendre un rendez-vous** (prendre les originaux des documents demandés et le n° de validation ou le papier imprimé du site).

**Recensement des jeunes filles et garçons :** à effectuer en mairie à partir de 16 ans afin de réaliser la journée d'appel.

## Déposer une demande de travaux ou de permis de construire :

La démarche s'effectue sur la plateforme <https://urbanisme.eurometropolemetz.eu>

**Panneau pocket :** application à installer sur votre téléphone pour recevoir des informations ponctuelles de la commune.

## Liste électorale

L'inscription sur les listes électorales peut se faire toute l'année et est une démarche gratuite sauf en cas de scrutin où la date est fixée.

Les demandes d'inscriptions sur les listes électorales se font sur le service en ligne de [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

La procuration : 3 démarches

- Soit vous allez directement en commissariat, ou en gendarmerie, pour remplir le formulaire Cerfa de demande de procuration, et faire vérifier votre identité. Si vous habitez à l'étranger, vous devez vous présenter au consulat ou à l'ambassade.
- Soit vous faites votre demande en ligne sur le site [www.maprocuration.gouv.fr](http://www.maprocuration.gouv.fr) en vous identifiant grâce à FranceConnect.  
Ensuite, avec le récépissé reçu par courriel et votre carte d'identité, vous devez vous rendre au commissariat ou à la gendarmerie pour valider la démarche. **Sans cette dernière étape, votre procuration ne sera pas prise en compte.**
- Soit, une fois l'identité confirmée avec un Moyen d'Identification Electronique, il est possible d'établir sa procuration de vote directement sur [Maprocuration.gouv.fr](http://Maprocuration.gouv.fr), sans passage au commissariat ou gendarmerie.

Celui qui donne la procuration (le mandant) doit renseigner pour lui comme pour son mandataire : l'état civil, la commune de vote et le numéro d'électeur (inscrit sur la carte d'électeur).

Si vous l'avez perdu, le site [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE) vous permet de la retrouver.

En cas de problème, venir en mairie.

## Location salle polyvalente -rue de la Charmille

Veuillez prendre contact en mairie au 03 87 30 10 54 avec Monsieur Jean-Marc BUR les mardis et vendredis de 17h30 à 19h00.